

# DE Conseiller en Economie Sociale et Familiale (DE CESF)

## Objectifs

Le diplôme d'état de Conseiller en Economie Sociale et Familiale forme des travailleurs sociaux qualifiés dont le cœur de métier est fondé sur une solide expertise dans différents domaines de la vie quotidienne (consommation, insertion, habitat, insertion professionnelle...). Son rôle est à finalité éducative pour permettre aux individus et/ou aux groupes d'accéder à leurs droits et de gérer les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien.

## Entreprises d'accueil

Institutions sociales ou organismes relevant des collectivités territoriales (Caisse d'Allocations Familiales, CCAS, Office HLM, centres hospitaliers, entreprises privées...).

## Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : titulaire du BTS ESF
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* **Positionnement** : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
320 332 05	34826

### Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 6 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+3

### Durée de la formation

540 heures (sur 1 an).

### Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

### Rythme de l'alternance

En moyenne 3 jours en UFA, 2 jours en entreprise + des périodes de semaines entières en entreprise.

## Coordonnées de l'UFA



### Lycée des Métiers ISER-Bordier

26 rue Prosper Mérimée  
38100 GRENOBLE  
04 76 22 05 97  
secretariat2@lycee-iserbordier.fr  
www.creefi.fr/grenoble-iser-bordier

## Contenu de formation

Domaines de compétences (DC)
<p><b>DC 1 : Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne</b> (140 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse de situations sociales liées à la vie quotidienne</li> <li>Conseil à visée sociale dans les domaines de la vie quotidienne</li> </ul>
<p><b>DC 2 : Intervention sociale</b> (250 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Conduite de l'intervention sociale auprès des publics</li> <li>Accompagnement éducatif budgétaire</li> </ul>
<p><b>DC 3 : Communication professionnelle</b> (60 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Communication professionnelle en travail social</li> <li>Anglais</li> </ul>
<p><b>DC 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux</b> (90 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance et analyse des politiques sociales (validé en brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale »)</li> <li>Analyse du travail partenarial et en réseau</li> </ul>

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
<b>DC 1 : Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse à visée socio-éducative dans le domaine de la vie quotidienne</li> <li>Mémoire de pratiques professionnelles</li> </ul>	1	Ponctuel Ponctuel	Oral Mémoire et Soutenance orale
<b>DC 2 : Intervention sociale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intervention sociale individuelle ou collective</li> <li>Accompagnement éducatif budgétaire</li> </ul>	1	Ponctuel Ponctuel	Écrit et Oral Écrit
<b>DC 3 : Communication professionnelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Écrits professionnels</li> </ul>	1	Ponctuels	Écrits
<b>DC 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des relations partenariales</li> </ul>	1	Ponctuel	Soutenance orale d'un dossier écrit de 10 à 12 pages

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

## Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

- DE d'ingénierie sociale.
- Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES).
- Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS).

### Débouchés professionnels :

#### Conseiller en économie sociale familiale

- Employeurs :** Collectivités territoriales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (État, Hospitalière, Territoriale)...
- Politiques sociales :** Insertion sociale et professionnelle, protection de l'enfance, famille, santé, social et médico-social, service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), aide sociale à l'enfance, logement...
- Lieux d'intervention :** Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), bailleurs publics et privés, hôpitaux, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), foyers de jeunes travailleurs, foyer d'accueil, accueil éducatif en milieu ouvert et fermé, centres sociaux...

## Références

	2019	2018	2017
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>87,06%</b>	<b>83,99%</b>	<b>83,01%</b>
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTSA titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	<b>Résultats enquête en cours</b>	<b>82%</b>	<b>80%</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>	<b>NC</b>
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	<b>87%</b>	<b>88%</b>	<b>Non mesuré</b>

## Modalités financières

### Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 8 000 €

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous intégrez un Bac+3 : la rémunération sera celle d'une 2<sup>e</sup> année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Dates de la formation

Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
2020 - 2021	07/09/2020	20/10/2021

### Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

## Accès par transport

- Tramway ligne A : arrêt MC2 Maison de la Culture
- Bus lignes C3 et 16 : arrêt Eugène Sue
- Bus ligne C5 : arrêt Stalingrad-Alliés

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

Convention de partenariats avec deux centres de formation, et de nombreuses entreprises.

### • Restauration

- Restauration rapide sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

## Matériel / Équipement

Salles informatique, CDI avec de nombreux abonnements spécialisés dans le domaine social et médicosocial.

## Coordonnées de l'UFA



### Lycée des Métiers ISER-Bordier

26 rue Prosper Mérimée  
38100 GRENOBLE  
04 76 22 05 97  
secretariat2@lycee-iserbordier.fr  
www.creefi.fr/grenoble-iser-bordier

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



### CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 Caluire et Cuire  
04 72 10 94 07  
contact@akteap.cneap.fr  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026